

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'EAUBELLE ET DE SES ABORDS A MEULAN-EN-YVELINES : APPROBATION DU PROGRAMME MODIFICATIF	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 22/11/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 105

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 30

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère

KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, DE PORTES Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

131 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

3 ABSTENTION :

NAUTH Cyril, SAINZ Luis, WOTIN Maël

1 NE PREND PAS PART :

MULLER Guy

EXPOSÉ

Le centre aquatique de l'Eaubelle situé à Meulan-en-Yvelines a été construit au milieu des années 1960 et réhabilité en 2007 par le Syndicat Intercommunal d'Etude de Réalisation et de Gestion d'une Piscine (SIERGE). Cet équipement est géré par la Communauté urbaine depuis son transfert en 2019.

A la suite de désordres sur le bâti et sur la structure de l'équipement (toiture mobile, fuites de réseaux, mouvements de sols), la Communauté urbaine a engagé une opération de rénovation, dont le programme a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 6 avril 2023. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération a été fixée à 5 152 000 € HT.

Cependant, au démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre en novembre 2023, les diagnostics ont mis en évidence des non-conformités :

- Sécurité : évacuation incendie au R+1 (circulation, baies accessibles pompiers et désenfumage escaliers) ;
- Hygiène : absence de séparation pieds nus / chaussés au R+1
- Présence d'amiante dans l'ancienne entrée / billetterie non traitée en 2007 ;
- Absence de séparation de l'entrée du public et de l'entrée de service ;
- Fuite au niveau du bassin sportif (pose carrelage non conforme au document technique unifié (DTU)) ;
- Démolition/reconstruction du sas de liaison (séparation ventilation par le sol et pédiluve) ;
- Bardage du pignon sud dégradé et enduit dégradé et sale ;
- Création d'une façade photovoltaïque coté RD, pour répondre aux obligations de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) qui impose, au 1^{er} janvier 2028, de solariser les bâtiments existant d'une surface > 500 m² (550 000 € HT) ;
- Amélioration de la performance énergétique en regard du décret tertiaire et des critères d'éligibilité des demandes de subvention « fonds verts » (800 000 € obtenus – arrêté 146/DRCT/2024).

Par ailleurs, le parking de l'équipement, non prévu dans le programme de travaux, doit être rénové afin de répondre aux obligations réglementaires, à savoir :

- Disposer, au 1^{er} janvier 2025 :
 - o D'un emplacement pour la mise en place d'une infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE) adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
 - o D'un emplacement pour la mise en place d'un point de recharge IRVE par tranche de 20 places de parking ;
- Être équipé, avant le 1^{er} janvier 2028, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables.

Travaux en complément ou modificatifs	Plus-value
<p>Pour la réhabilitation de la piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation de l'étanchéité du bassin sportif ; - La mise en conformité de l'évacuation incendie et des conditions d'hygiène du R+1 et la reprise totale des espaces ; - La démolition et la reconstruction du sas de liaison halle bassin / vestiaires ; - Le désamiantage, la démolition de l'ancienne billetterie et la création d'une nouvelle entrée séparative public ; - La réfection des façades ; - L'amélioration de la performance énergétique ; - Afin de modérer les coûts, il est proposé de limiter l'intervention sur le bassin ludique et sur la couverture de la halle bassin pour une minoration des coûts estimée à -500 000 € HT. 	1 641 700 € HT
<p>Pour la rénovation du parking :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de la nouvelle entrée public de la piscine ; - La création d'une zone de transition entre le parking, l'entrée de la piscine et celle du futur skate-park, sous la forme d'un parvis, d'une esplanade ; - La réhabilitation du parking, stationnements et voie de circulation avec des objectifs de renaturation et dés-imperméabilisation des sols ; - Sous réserve de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la construction d'une ombrière photovoltaïque (à défaut, le traitement paysager de la zone parking avec ombrage arboré) ; - La mise en place de bornes de recharges de véhicules électriques. 	<p>1 400 000 € HT, décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 200 000 € HT pour le parvis, ○ 800 000 € HT pour le parking, ○ 400 000 € HT pour l'ombrière.
Plus-value totale - Travaux	3 041 700 € HT
Montant de l'enveloppe prévisionnelle modifiée (maîtrise d'œuvre, études et travaux)	8 616 700 € HT

La fin des travaux concernant cette opération est envisagée au second trimestre 2026.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du programme relatif à la réhabilitation du centre aquatique de l'Eaubelle et de ses abords à Meulan-en-Yvelines et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, d'un nouveau montant de 8 616 700 € HT,
- de préciser que les crédits seront imputés au budget 2024 et suivants :
 - Pour les études : chapitre 20, nature 2031 ;
 - Pour les travaux et aménagements parking : chapitre 23, nature 2312 ;
 - Pour les travaux bâtiment : chapitre 23, nature 2313.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la construction et notamment son article L. 113-13,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 à L. 2421-5,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER,

VU le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire »,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-04-06_44 du 6 avril 2023 portant approbation du programme de travaux relatifs à la rénovation du centre aquatique de l'Eaubelle et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, d'un montant de 5 152 000 € HT,

VU l'étude de maîtrise d'œuvre démarrée en 2023,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 2 - Action culturelle-Sport-Tourisme le 19 novembre 2024,

VU l'information faite à la Commission 4 – Vie quotidienne réunie le 19 novembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du programme relatif à la réhabilitation du centre aquatique de l'Eaubelle et de ses abords à Meulan-en-Yvelines et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, d'un nouveau montant de 8 616 700 € HT (huit-millions-six-cent-seize-mille-sept-cents euros hors taxe).

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits seront imputés au budget 2024 et suivants :

- Pour les études : chapitre 20, nature 2031 ;
- Pour les travaux et aménagements parking : chapitre 23, nature 2312 ;
- Pour les travaux bâtiment : chapitre 23, nature 2313.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/12/2024
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 02/12/2024
Exécutoire le : 02/12/2024
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 28 novembre 2024

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile